

Le 6 décembre 2012

---

## Accord cadre CPU/Centre de formation de la Profession Bancaire

---

Le jeudi 6 décembre la CPU et le CFPB ont signé un accord cadre visant à encourager, développer et formaliser les relations que les universités ou réseaux d'universités entretiennent depuis plusieurs années avec la profession bancaire.

Cet accord se situe dans la continuité de la signature de la charte signée le 24 mai 2012 à l'issue de nombreux échanges visant à dégager et mettre en pratique des principes de travail entre universités et CFPB pour la conception et la mise en œuvre de diplômes dans le domaine bancaire.

La CPU avait eu l'occasion de rappeler que la diplomation est le rôle et la force des universités et qu'il est important que les universités se rassemblent et s'organisent afin de répondre aux besoins des milieux professionnels.

L'accord cadre de ce jour a pour vocation d'étendre les champs de la collaboration en développant de nouveaux partenariats en master notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Alternance, recours à la VAE et VAP, actions en faveur de la recherche et promotion de ces diverses activités visent notamment à faire évoluer l'offre de formation des universités, favoriser l'insertion et l'évolution professionnelle des étudiants et salariés de cette profession.

Il a pour vocation d'être décliné au plan local. Il est essentiel que les différents réseaux universitaires avec lesquels la CPU travaille étroitement participent à sa diffusion.